Botderu (du)

Bretagne - Fevrier 1740

Preuves de la noblesse de demoiselle <u>Caterine Ursule Pauline du Botderu</u>, agréée par le <u>Roi</u>, pour estre admise au nombre des filles demoiselles, que Sa Majesté fait élever dans la Maison royale de S^t Louis, fondée à S^t Cir dans le parc de Versailles ¹.

D'azur à chevron d'or acompagné de trois billettes de mesme posées deux en chef et l'autre à la pointe de l'ecu.

I^{er} degré – Produisante. Caterine Ursule Pauline du Botderu, 1728.

Extrait du regitre des batesmes de la paroisse de Notre Dame de Paradis de la ville d'Hennebond, evesché de Vannes, portant que <u>Caterine Ursule Pauline du Botderu</u>, fille de Jaques du Botderu (qualifié messire et chevalier) seigneur du Botderu, et de dame Claude Agathe du Bois de Brulé, sa femme, naquit le quinzieme d'octobre mile sept cent vingt huit et fut batisée le dix huit du mesme mois. Cet extrait signé Le Puillon, recteur de ladite eglise et légalisé.

II^e **degré** – **Pere et mere**. Jaques du Botderu, ecuyer, Agathe du Bois de Bruslé de Bressau, sa femme, 1724. *D'argent, à un lion d'azur, langué et onglé de gueules*.

Extrait du regitre des mariages célébres dans la paroisse de Toussaint de la ville de Rennes portant que <u>Jaques</u> du Botderu, ecuyer, et dame <u>Agathe du Bois de Brulé de Bressau</u>, reçurent la bénédiction nuptiale dans ladite eglise, le vingt huit octobre mile sept cent vingt quatre. Cet extrait signé Drouin curé de ladite eglise et légalisé.

Acord fait sous seings privés le vingt sept avril mile sept cent vingt entre Jeanne du Trevou, dame de Ravenel, et Paul, et Jaques du Botderu, ses enfans, par lequel ils la tiennent quitte de toutes choses. Cet acte signé par les parties et legalisé.

Extrait du regitre des batesmes de la paroisse de Plouai, evesché de Vannes, portant que Jaques René du Botderu, fils de Claude Joseph du Botderu (qualifié messire et chevalier) seigneur de Kerdreho, et de dame Jeanne du Trevou, sa femme, naquit le vingt deux juillet mile six cent quatre vingt seize, et fut batisé le vingt neuf du mesme mois. Cet extrait signé Guillaume Le Dilli, curé de ladite eglise et légalisé.

III^e **degré** – **Ayeul**. Claude Joseph François du Botderu, seigneur du Botderu, Jeanne du Trevou, sa femme, 1689. *D'argent, à un léopard de sable*.

Contrat de mariage de <u>Claude Joseph François</u> du Botderu (qualifié messire et chevalier) seigneur du Botdéru, fils ainé et héritier principal et noble de Paul du Botdéru (aussi qualifié messire et chevalier), seigneur de Kerdreho, et de dame Renée du Louet, sa veuve, acordé le dix neuf juillet mile six cent quatre vingt neuf avec demoiselle <u>Jeanne du Trevou</u>, fille puinée de Jean Batiste du Trévou, qualifié messire et chevalier, seigneur de Kersauson, de Breseillat, du Trevou,

^{1.} Transcription de Loïc Le Marchant de Trigon pour Tudchentil en avril 2011, d'après le Ms français 32130 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007095z).

etc. et de dame Caterine de la Forest. Ce contrat passé devant Rio, notaire à Vannes.

Homage du huitiesme de la terre de Kerdreo mouvante du Roi à cause de la juridiction d'Hennebond, fait à Sa Majesté en sa Chambre des comptes à Nantes le premier juillet mile six cent quatre vingt quatorze par messire Claude du Botderu, (qualifié messire et chevalier) seigneur dudit lieu de Kerdreo, comme héritier de Paul du Botderu, son pere qualifié messire et chevalier sieur de la Touche. Cet homage signé Fleury.

Arrest rendu à Rennes le trente uniesme d'aoust mile six cent soixante neuf par les comissaires deputés par le Roi pour la reformation de la noblesse en Bretagne, par lequel [fº 121 verso] ils déclarent noble et issu d'ancienne extraction noble Claude Joseph du Botderu, sieur de Kerdréo, fils ainé et héritier principal et noble de Paul du Botderu (qualifié messire et chevalier) sieur dudit lieu de Kerdreo, et de dame Renée du Louet, sa veuve. Cet arrest signé Malescot.

IV^e degré – Bisayeul. Paul du Botderu, seigneur de Kerdreho, Renée du Louet, sa femme, 1665. Fascé de vair et de gueules de six pieces.

Contrat de mariage de <u>Paul</u> du Botderu, qualifé (haut et puissant seigneur messire et chevalier) seigneur de Kerdreo, de la Touche Berthelon, etc., acordé le vingt uniesme d'aoust mile six cent soixante cinq avec demoiselle <u>Renée du Louet</u>, fille d'Olivier du Louet, (qualifié haut et puissant seigneur messire et chevalier) seigneur de Coetjanval, et de dame Caterine de Penchoadic. Ce contrat passé devant Goueznou, notaire de la chatellenie de Daoulas.

Homage des lieu terre et seigneurie de Trongoff, fait au Roi en sa Chambre des comptes à Nantes le vingt huit septembre mile six cent soixante trois par messire Paul du Botderu, chevalier seigneur du Kerdreo, de la Touche, etc., comme héritier de messire Jérôme du Botderu, son pere, vivant seigneur de Kerdrého. Cet homage signé Guiton.

Comission donnée par le Roi le six novembre mile six cent soixante deux, au sieur comte de Froulai, chevalier de ses ordres pour conférer le colier de l'ordre de S^t Michel, à Paul du Botderu, ecuyer sieur de Kerdreo en consideration des bons et recomandables services qu'il avoit rendu à Sa Majesté dans ses armées. Ces lettres signées Louis et scellées.

Transaction faite le douziesme de décembre de l'an mile six cent soixante entre Pierre du Botderu, seigneur du Plessis, et messire Paul du Botderu seigneur de Kerdréo fils ainé et héritier principal et noble de messire Jérôme du Botderu, seigneur de la Touche, de Trongoff etc. sur le partage noble des biens nobles et de gouvernement noble du dit sieur Jérôme du Botderu. Cet acte reçu par Berthelot, notaire à Rennes.

Extrait du regitre des batesmes de la paroisse de la Croix Hélian, evesché de S¹ Malo, portant que Paul du Botderu, fils ainé de messire Jérôme du Botderu, seigneur de Kerdreho, et d'Anne de Guer, sa femme, naquit le sept mars mile six cent trente sept fut ondoyé le mesme jour et reçut le suplement des cérémonies du batesme le quatriesme d'avril mile six cent quarante huit. Cet extrait signé Berthelot recteur de ladite eglise.

V^e degré – Trisayeul. Jerome du Botderu, seigneur de Kerdreho, Anne de Guer, sa femme, 1635. D'azur à sept macles d'or, posées trois, trois, et une, et un canton d'argent, fretté de six pieces de gueules.

Extrait du regitre des mariages célébrés dans l'eglise paroissiale de Berné, evesché de Vannes, portant que messire <u>Jérôme</u> du Botderu, seigneur de Kerdréo, de la Touche, etc. fut marié dans la chapelle du chateau de Pontcallec, le dix huit novembre mile six cent trente cinq avec demoiselle Anne de Guer, fille de messire Charles de Guer, seigneur de la Porte Neuve, chevalier de l'ordre du Roi [fº 122 recto] et de dame Marie Papin, dame de Pontcallec. Cet extrait signé Vallo, recteur de ladite eglise de Berné.

Contrat du premier mariage de Jérome du Botderu, ecuyer sieur de Trongoff, fils unique de messire Louis du Botderu, seigneur de Kerdréo et de dame Louise Le Forestier, sa femme, acordé avec demoiselle Louise Le Senechal le dix novembre mile six cent dix sept. Ce contrat passé devant Metayer, notaire à Vannes.

Extrait du regitre des batesmes de la paroisse de Plouai, evesché de Vannes, portant que Jerôme du Botderu, fils ainé de nobles gens Louis du Botderu, seigneur de Kerdrého, de Kerleau, et de Villejouan, et de demoiselle Louise Le Forestier sa femme, fut batisé le trente de mars de l'an mile cinq cent quatre vingt dix. Cet extrait signé Le Dilli, curé de la dite eglise et légalisé.

VI^e et VII^e degrés – 4^e et 5^e ayeuls. Louis du Botderu, seigneur de Kerdreho, fils de Louis du Botderu, seigneur de Kerdreho, Louise Le Forestier, sa femme, 1590, 1589. *De gueules à trois feuilles de chesne d'argent posées deux et une*.

Procuration donnée le vingt mars mile cinq cent quatre vingt neuf par noble homme Hervé de Kersulgar, sieur de Restaubleizes, pour declarer qu'il reconaissoit bon gentilhomme <u>Louis</u> du Botderu, son cousin, ecuyer sieur de Kerdreho et de Kerleau, et qu'il regardoit comme parti convenable le mariage proposé entre ledit sieur du Botderu et demoiselle <u>Louise Le Forestier</u>, fille de noble et puissant Jean Le Forestier, sieur du Callac. Cet acte reçu par Le Goff, notaire à Guemené.

Sentence rendue à Vannes le vingt septembre mile cinq cent quatre vingt dix, par laquelle les meubles de noble homme Jean du Botderu, sieur de Kergantel, sont adjugés à Louis du Botderu, son neveu, ecuyer sieur de Kerdreho, fils et héritier principal et noble de nobles gens <u>Louis</u> du Botderu et de <u>Caterine du Pluviers</u>, sa femme, vivans sieur et dame dudit lieu de Kerdrého. Cette sentence signée Guimarho.

<u>Nous Louis Pierre d'Hozier</u> juge general d'armes de France chevalier de l'ordre du <u>Roi</u>, conseiller en ses conseils, maitre ordinaire en sa Chambre des comptes de Paris, généalogiste de la Maison, de la Chambre et des Ecuries de Sa Majesté, et de celles de la Reine,

Certifions au <u>Roi</u> que demoiselle <u>Caterine Ursule Pauline du Botderu</u> a la noblesse necessaire pour etre admise au nombre des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la Maison royale de S^t Louis fondée à S^t Cir dans le parc de Versailles, ainsi qu'il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le lundi quinziesme jour de mois de fevrier de l'an mile sept cens quarante.

[Signé] d'Hozier.